



Monsieur le Président
Sictom de la zone de Dole
22 allée du bois
39100 Brevans

A Saint Aubin, le 7 février 2024

Mairie de Saint Aubin
13A grande rue
39410 Saint-Aubin

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier et nous choisissons la solution A :
Evacuation du matériel et nettoyage du site selon les usages définis par le décret
n°2022-1588 du 19 décembre 2022 relatif à la définition des types d'usages dans la
gestion des sites et sols pollués.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

ROY Jean-Yves

Maire de Saint Aubin

